AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 118 - 12 Janvier 1978 — Abonnement annuel : 60 F

GRANDE CULTURE

Lutte contre les campagnols

A la suite de fréquentes demandes de renseignements, il est précisé :

- que les appâts à la chlorophacinone ne se révèlent efficaces que si les rongeurs ont à leur disposition une quantité assez importante de grains. L'action de ce produit ne se manifeste qu'après quelques jours.

- que l'emploi d'orge est formellement déconseillé pour la confection des appâts à la chlorophacinone (l'orge contient de la vitamine K, antitode de cet anticoagulant).

- que les traitements des luzernières avec des produits à base de toxaphène et de polychlorocamphane n'est pas autorisé pour lutter contre les campagnols. En effet ces traitements, d'ailleurs d'une efficacité médiocre et très aléatoire, constitueraient un grave danger pour le gibier à poil.

- que l'apport obligatoire dans les trous des appâts toxiques (grains à la crimidine, à la strychmine, au phosphure de zinc) est grandement facilité par l'emploi de petits appareils distributeurs, couramment appelés "fusils à souris".

Altise à tête dorée du colza d'hiver

Il est conseillé d'examiner les colzas d'hiver au cours des prochains jours afin de rechercher la présence éventuelle de larves d'altise à tête dorée. En effet à la faveur d'un mois de décembre particulièrement chaud (4,6° contre une de 3° de moyenne) l'évolution de ce parasite a pu se poursuivre en affectant des cultures apparaissant jusque là indemnes ou peu contaminées.

Il y a risque sérieux à partir d'une population moyenne de 2 à 3 larves par pied.

Le Chef de la Circonscription,

J. DELATTRE.